Image not found or type unknown

Sinistre incendie / loyer à payer

Par **bulle2**, le **02/06/2012** à **11:04**

Bonjour,

l'immeuble dans lequel je réside a eu un incendie ce qui rend les logements inhabitables pour le moment. Je suis locataire, on m'annonce au moins 2 moins de travaux et l'impossibilité d'habiter mon logement. On me dit que je dois continuer de payer le loyer de ce logement, en parallèle j'ai fait des démarches pour trouver un autre endroit, je vais donc avoir un 2ème loyer à payer. Quelles sont mes droits, les démarches que je puisse effectuer si je ne veux pas payer ces 2 loyers (charges trop lourdes pour moi). On m'a parler d'envoyer une demande de suspension de loyer à mon propriétaire. Je ne veux pas résilier mon bail par contre. Je suis un peu perdu.
Merci pour vos réponses

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés